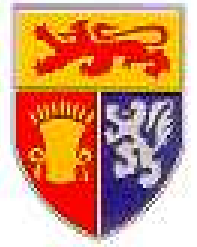




COMITE BEARN - COMITE ARMAGNAC BIGORRE SAISON 2011/2012



Commissions des Epreuves Territoriales

CHALLENGE Béarn Bigorre André DANTIN M19 CHALLENGE Béarn Bigorre Henri MARRACQ M17

1 - Objet du challenge

Le challenge a pour but de faire jouer les jeunes non sélectionnés lors des journées de sélection inter-comités ou inter-secteurs.

Les rencontres se jouent donc quel que soit le nombre de sélectionnés dans l'équipe.

2 – Participation

Pour la saison 2011/2012 sont invités les clubs:

- ▶ les équipes TEULIERE M17
- ▶ les équipes PHILIPONEAU et BALANDRADE M19

Les matches M17 et M19 sont jumelés.

Les 2 équipes se déplacent ou reçoivent le même jour, sauf pour les poules 9 de chaque catégorie constituées par les clubs ayant seulement des M17 ou des M19.

3 – Organisation

- ▶ 6 poules de 4 clubs
- ▶ 3 poules de 3 clubs

4 – Matches de poule

Les rencontres se jouent en matchs aller uniquement.

Les dates retenues sont :

- ▶ Samedi 29 octobre 2011
- ▶ Samedi 17 décembre 2011
- ▶ Samedi 28 janvier 2012

Les équipes peuvent jouer à 12 ou 15 suivant les effectifs avec les règles des catégories C & D des règlements FFR 2011/2012.

Les 2 équipes doivent aligner sur le terrain le même nombre de joueurs avec les règlements correspondants :

- ▶ Jeu à XII: 13 joueurs minimum et 19 joueurs maximum.
- ▶ Jeu à XV: 16 joueurs minimum et 22 joueurs maximum

5- Niveau de la compétition

- ▶ Catégorie C pour le jeu à 15
- ▶ Catégorie D pour le jeu à 12

Les équipes pourront aligner 26 joueurs sur la feuille de match.

Rappel du Règlement FFR :

Au-delà de 22 joueurs, chaque équipe doit aligner le même nombre de joueurs.

6 – Horaires des matchs

- ▶ 15h00 et 16h30 si 2 rencontres
- ▶ 15h30 si une seule rencontre

Toutes modifications d'heure, de stade devront être signalées au plus tard le lundi précédent la rencontre au Comité organisateur pour les désignations d'arbitres.

7 – Arbitrage

Chaque match sera dirigé par un arbitre officiel désigné par le comité territorial recevant.
Le club organisateur règlera les frais de l'arbitre.

8 – Qualification

Les 8 meilleurs premiers qui auront rempli les obligations du jeu à XV, (avec péréquation pour les poules de 3) seront retenus pour les ¼ de finale.

9 – Phase finale

Les dates seront définies ultérieurement

Pas de prolongations.

En cas d'égalité sera déclarée gagnante l'équipe :

- ▶ qui aura marqué le plus grand nombre d'essais au cours du match,
- ▶ réussi le plus grand nombre de tirs au but effectués dans les conditions définies dans les règles n°9-annexe 12